

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 15

Procuration 2

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 16 JAN. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame RIVOIRE Marion a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Mélissa MIERE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-81 Contrat avec le Muséum de Toulouse pour la mise en œuvre d'une programmation culturelle « Et la biodiversité sur mon territoire »*Exposé*

Monsieur le Maire expose le contrat d'action culturelle territoriale entre Toulouse Métropole, Direction de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (DCSTI) Muséum de Toulouse, et la commune relatif à la mise en œuvre d'une programmation culturelle « Et la biodiversité sur mon territoire? » avec plusieurs actions en lien avec le projet de la commune de Flourens : la mise à disposition et l'animation de Mon Petit Muséum « les oiseaux du coin » et « l'entomologie tirée à 4 épingles », la programmation d'une balade nature, en lien avec la commune de Mons.

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités notamment les parcours culturels et scientifiques pour des groupes constitués, les interventions ponctuelles réalisées en particulier mais non exclusivement par des médiateurs ou des experts scientifiques ou techniques, et les ressources mises à disposition l'accompagnement de projets.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer ce contrat ainsi que ses annexes.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'adopter le contrat tel que présenté en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat et ses annexes.

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 12/01/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE